

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2019/13096]

14 MARS 2019. — Décret portant approbation des statuts de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (1)

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. L'Accord portant création de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, ainsi que le rapport, faits à Beijing le 29 juin 2015, sortiront leur plein et entier effet.

Les conditions d'accèsion à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, reprises dans la résolution n°24 du Conseil des gouverneurs de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures du 21 mars 2017, sont acceptées.

Art. 2. Les amendements à l'Accord adoptés sur base de l'article 53 sortiront leur plein et entier effet.

Art. 3. Le Gouvernement de la Communauté française notifie au Parlement dans un délai de trois mois toute proposition visée à l'article 2, qui a été communiquée aux Parties par le Dépositaire.

Dans un délai de six mois suivant la communication du Gouvernement de la Communauté française visée à l'alinéa 1^{er}, le Parlement peut s'opposer à ce qu'un amendement visé à l'article 2, sorte son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 14 mars 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Égalité des Chances et des Droits des Femmes,
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,
A. GREOLI

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale,
de la Recherche et des Médias,
J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de
Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,
R. MADRANE

La Ministre de l'Éducation,
M.-M. SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,
A. FLAHAUT

—————
Note

(1) *Session 2018-2019.*

Documents du Parlement.

— Projet de décret, n° 757-1.

— Rapport de commission, n° 757-2.

— Texte adopté en séance plénière, n° 757-3.

Compte-rendu intégral.

— Discussion et adoption.

Séance du 13 mars 2019.

—————
VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2019/13096]

14 MAART 2019. — Decreet tot goedkeuring van de statuten van de Aziatische Infrastructuurinvesteringsbank (1)

Het Parlement van de Franse Gemeenschap heeft aangenomen en Wij, Regering, bekrachtigen hetgeen volgt :

Artikel 1. Het verdrag betreffende de oprichting van de Aziatische Infrastructuurinvesteringsbank, evenals het verslag, gedaan te Beijing op 29 juni 2015, zullen volkomen gevolg hebben.

De voorwaarden voor toetreding tot de Aziatische Infrastructuurinvesteringsbank opgenomen in de resolutie nr. 24 van de Raad van Gouverneurs van de Aziatische Infrastructuurinvesteringsbank van 21 maart 2017, worden aanvaard.

Art. 2. De wijzigingen aan het Verdrag die met toepassing van artikel 53 van het Verdrag aangenomen worden, zullen volkomen gevolg hebben.

Art. 3. De Regering van de Franse Gemeenschap deelt aan het Parlement binnen een termijn van drie maanden elk voorstel bedoeld in artikel 2 mee, dat aan de Partijen door de bewaarder bekendgemaakt wordt.

Binnen een termijn van zes maanden na de mededeling van de Regering van de Franse Gemeenschap bedoeld in het eerste lid, kan het Parlement zich ertegen verzetten dat een wijziging bedoeld in artikel 2, volkomen gevolg zal hebben.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.
Brussel, 14 maart 2019.

De Minister-President, belast met Gelijke kansen en Vrouwenrechten
R. DEMOTTE

De Vice-Presidente en Minister van Cultuur en Kind,
A. GREOLI

De Vice-President, Minister van Hoger Onderwijs, Onderwijs voor sociale promotie, Onderzoek en Media,
J.-Cl. MARCOURT

De Minister van Jeugd, Hulpverlening aan de Jeugd, Justitiehuisen, Sport en Promotie van Brussel, belast met het toezicht op de Franse Gemeenschapscommissie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest,
R. MADRANE

De Minister van Onderwijs,
M.-M. SCHYNS

De Minister van Begroting, Ambtenarenzaken en Administratieve Vereenvoudiging,
A. FLAHAUT

—
Nota

(1) *Zitting 2018-2019.*

Stukken van het Parlement.

— Ontwerp van decreet, nr. 757-1.

— Commissieverslag nr. 757-2.

— Tekst aangenomen tijdens de plenaire vergadering, nr. 757-3.

Integraal verslag.

— Bespreking en aanneming. Vergadering van 13 maart 2019.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2019/13097]

14 MARS 2019. — Décret portant assentiment à l'Accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, fait à Bruxelles le 5 octobre 2016 (1)

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'Accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, fait à Bruxelles le 05 octobre 2016, sortira son plein et entier effet

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 14 mars 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Égalité des Chances et des Droits des femmes,
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,
A. GREOLI

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,
J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,
R. MADRANE

La Ministre de l'Éducation,
M.-M. SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,
A. FLAHAUT

—
Note

(1) *Session 2018-2019.*

Documents du Parlement.

— Projet de décret, n° 756-1.

— Rapport de commission, n° 756-2.

— Texte adopté en séance plénière, n° 756-3.

Compte-rendu intégral.

— Discussion et adoption. Séance du 13 mars 2019.